

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 23/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Sept Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/29 : Approbation du Contrat Bourg-Centre avec la région Occitanie

M. le Maire indique que dès 2017, la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a mis en place une politique territoriale visant à accompagner les petites villes dans les zones rurales ou péri-urbaines dans la définition et la mise en œuvre de projets de développement durable, social et cohérent territorialement, au travers du dispositif des Contrats Bourg-Centres.

En 2021, sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs-Centres Occitanie, la Région a adopté les principes d'une nouvelle politique territoriale visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

La dynamique des Contrats Bourgs-Centres a donc été poursuivie et approfondie par la région pour la période 2022-2028.

M. le Maire indique que la commune de Cuq-Toulza étant éligible, elle a souhaité s'engager dans ce programme en juin 2023, suite à de premiers échanges avec la Direction régionale de l'Action Territoriale (DAT), et sous l'impulsion de la Communauté de communes Sor et Agout, du PETR du Pays de Cocagne et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn. Ce dispositif apparaissait comme un atout pour renforcer l'attractivité de notre commune, en maintenant une certaine centralité au sein du bassin de vie.

Le Contrat Bourg-Centre Occitanie de Cuq-Toulza a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la CCSA, le PETR du Pays de Cocagne et la commune, en y associant le CAUE du Tarn et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Ce contrat s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de Cocagne, dont il forme un sous-ensemble.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
 Reçu en préfecture le 30/05/2024
 Publié le
 ID : 081-218100766-20240527-D2024_29-DE



Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le projet de contrat, élaboré en partenariat avec le CAUE du Tarn, la CCSA et le PETR, est structuré comme suit :

- Une présentation du contexte de la commune, et des principaux enjeux du territoire ;
- L'exposé de la stratégie et du projet de développement et de valorisation découlant du diagnostic ;
- La description des principaux projets et mesures opérationnelles du contrat, synthétisés dans le tableau suivant :

AXE STRATÉGIQUE 1 - CONFORTER LE RÔLE CENTRAL DU BOURG, DANS SA DIMENSION D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'HABITAT, ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	
ACTION 1.1- Renforcer l'offre d'habitat	Projet 1.1.1- Aménagement de l'ancienne scierie (volet habitat et résidence partagée)
	Projet 1.1.2- Aménagement de deux zones OAP (La Peyrade et l'Eglise)
	Projet 1.1.3- Rénovation énergétique des logements communaux
ACTION 1.2- Mettre en valeur le cadre de vie	Projet 1.2.1- Création d'un cheminement doux sécurisé entre le village et la Plaine des Sports
	Projet 1.2.2- Entretien et valorisation des chemins de randonnées
	Projet 1.2.3- Aménagement d'une aire de covoiturage, d'une aire intégrée à la véloroute Teulat-Castres et d'un parking en lien avec l'arrêt de bus LiO - Aménagement de l'avenue de Toulouse

AXE STRATÉGIQUE 2 - CONFORTER LE RÔLE CENTRAL DU BOURG, DANS SA DIMENSION DE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET DES SERVICES A LA POPULATION	
ACTION 2.1- Développer les commerces et promouvoir l'économie	Projet 2.1.1- Aménagement de l'ancienne scierie (volet commerces : épicerie)
	Projet 2.1.2- Déplacement du projet de zone d'activités Condoumines
	Projet 2.1.3- Développement de l'espace de co-working La Cellule
ACTION 2.2- Améliorer les services à la population et les équipements publics	Projet 2.2.1- Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert
	Projet 2.2.2- Réaménagement du bâtiment de la mairie (bureaux et local archives)

M. le Maire attire l'attention sur le fait que la liste des projets d'autres projets pourront être intégrés au fil du temps s'ils rentrent dans ces grandes lignes directrices.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024 et que
Publié le
ID : 081-218100766-20240527-D2024_29-DE

M. le Maire précise par ailleurs que ce projet de contrat a été approuvé par les différentes parties signataires (Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental du Tarn, CCSA, PETR, CAUE du Tarn et EPF Occitanie) lors du comité de pilotage territorial du 2 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- APPROUVE le contenu du Contrat Bourg-Centre 2022-2028 de la commune de Cuq-Toulza, annexé en pièce jointe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat, ses éventuels avenants et tous les documents y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA